



Est-ce que je suis touché par la loi ccam.

Par **nouni**, le **21/08/2008** à **13:00**

je suis marié en 2005.ma femme vient d'avoir sa nationalité française ,il ya de ça un mois.je veux transcrire mon livret de famille à nantes.je demande si cette lois de capacité de mariage (CCAM)mise en vigueur en 2007 me touche??car nous nous sommes marié ça fait trois ans et on attend un bébé.....

Par **jeetendra**, le **21/08/2008** à **17:38**

bonsoir, je ne vois pas ce que le certificat de capacité à mariage a à voir avec votre problème de transcription du livret de famille qui est une formalité purement administrative, cordialement

Par **nouni**, le **21/08/2008** à **18:17**

et beh mon vieux les bons payent pour les mauvais.vient expliquer ton raisonnement au gens du consulat..et à ceux qui font ces lois.cette lois est obligatoire pour toute transription de mariage.il ya meme un test de langue imposé au postulant.....mais ce que je ne sais pas çé est ce que ça concerne tout les gens qui n'ont pas encore transcrit leur mariage à nantes.....ncordialement